

NUMERO 02

LA MONOPARENTALITÉ À BRUXELLES :
ENTRE DIVERSITÉ DES SITUATIONS
ET RÉPONSES PUBLIQUES INCERTAINES.

MARTIN WAGENER

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum bruxellois
de lutte contre la pauvreté

Préambule

En Région bruxelloise, les problématiques sociales liées à la monoparentalité constituent des enjeux majeurs. Déjà aujourd'hui, quelque 50.000 Bruxelloises élèvent seules leurs enfants. Globalement, un enfant sur quatre grandit dans une famille monoparentale. Or, avec le boom démographique, on assiste à un rajeunissement de la population, et donc à une augmentation du nombre de naissances. Cette « croissance naturelle » est un phénomène typiquement bruxellois. En le reliant à l'évolution générale des structures familiales (séparations et recompositions), on en arrive à des prévisions démographiques évidentes : de plus en plus de petits Bruxellois grandiront dans des familles monoparentales.

Dans cette contribution, le sociologue Martin Wagener rend compte de la monoparentalité en tant que forme familiale, mais aussi en tant que destin individuel de femmes – et de quelques hommes. Très souvent, les mères qui décident d'élever seules leurs enfants vivent un bouleversement important de leurs situations socioprofessionnelles. Entre la double journée, la difficulté à joindre les deux bouts, et l'« étouffement » de la maternité à domicile, les biographies qui se conjuguent au féminin singulier sont souvent empreintes de précarité. À l'heure où le concept de « pauvreté infantile » est de plus en plus galvaudé – comme si la pauvreté des enfants n'était pas d'abord la pauvreté des parents – l'auteur replace les enjeux de la monoparentalité dans le cadre, adulte, de l'aide à la parentalité. Il insiste, dans la seconde partie de ce texte, sur la nécessité de politiques publiques qui lient le *gender* et le *poverty mainstreaming* : chaque décision politique doit être accompagnée d'une réflexion sur les effets qu'elle aura en matière de discriminations liées au sexe et à la position socioéconomique de chaque citoyen.

INTRODUCTION

La monoparentalité recouvre diverses réalités, et il est souvent injuste de les traiter de manière identique. Nous savons qu'à Bruxelles, à peu près 86,6 % des 56.762 « chefs de ménage de famille monoparentale » sont des femmes. Globalement, un enfant sur quatre en dessous de 25 ans grandit dans une famille monoparentale. Dans cette contribution¹, nous rendrons compte de la monoparentalité en tant que forme familiale, mais aussi en tant que destin individuel de femmes – et de quelques hommes.

La société entretient un rapport à la monoparentalité qui varie entre le rejet, la stigmatisation, l'oubli, et une lente reconnaissance de la diversité des formes familiales. Aujourd'hui, le principal risque est d'assigner la seule place de mère aux femmes à la tête d'une famille monoparentale, faute de « supports institutionnels » suffisants, à savoir des dispositifs qui rendent possible une meilleure articulation entre la fonction de parent et l'aspiration à une vie en tant qu'individu.

1/ Les résultats que Martin Wagener présente brièvement dans cet article sont issus de sa thèse de doctorat. Ils se basent à la fois sur l'analyse de données statistiques longitudinales, sur une triple vague d'entretiens biographiques avec une cinquantaine de mères – et quelques pères – bruxellois en situation de monoparentalité, et sur huit réunions de débats collectifs avec des parents bruxellois. Le lecteur intéressé peut télécharger la thèse sous le lien suivant : <http://hdl.handle.net/2078.1/134855>

1. LA SÉPARATION

Certes, les structures familiales sont aujourd'hui devenues plus complexes et la monoparentalité donne lieu à de nouvelles formes – familles recomposées, *living apart together*, etc. Mais quelles que soient ces évolutions, les résultats de notre étude montrent que, suite à une séparation, la majorité des femmes restent monoparentales. Entre 2003 et 2010, 74,9% des femmes seules à la tête d'une famille sont restées dans cette situation durant huit années consécutives ; alors que seul 24,5% de ces femmes ont vécu une recomposition familiale. Chez les hommes, la tendance à la recomposition d'un nouveau ménage est plus forte – un peu plus de la moitié d'entre eux vit en couple en 2010.

La plupart des séparations sont marquées par une tension assez conflictuelle entre les partenaires. Mais lorsque le conflit est marqué par des violences conjugales, on constate des bouleversements importants pour les femmes. Le fait de subir de fortes violences lors de la séparation a une influence sur le vécu de la monoparentalité par la suite. Les situations conflictuelles rencontrées durant notre enquête touchent plus fortement les femmes qui se sont déjà trouvées auparavant dans des situations socio-économiques précaires. Lorsque ces femmes subissent des violences conjugales, elles rencontrent alors de multiples difficultés. Très souvent, elles doivent supporter seules les charges liées à l'éducation, alors qu'elles ne bénéficient que d'allocations sociales – ou perdent leur emploi. Il arrive parfois qu'elles perdent leur logement. Ces femmes sont donc confrontées, dès le moment où elles se trouvent seules avec les enfants, à une position désavantageuse qui réduit par la suite leur marge d'action. Le désinvestissement des hommes se marque alors par le non-paiement d'une pension alimentaire et un retrait quasi complet de la sphère parentale. La manière dont s'est déroulée la séparation a également une influence sur les possibilités d'engager d'autres relations

conjugales. A ce titre, deux modèles se dégagent. D'un côté, nous avons rencontré des femmes qui tentent de refaire un mariage. De l'autre, certaines sont plus critiques envers les possibilités de nouer une nouvelle relation dans laquelle le compagnon ne doit pas nécessairement prendre le rôle de père. Ces femmes font plus attention à leurs futurs choix conjugaux pour ne pas revivre les mêmes problèmes que par le passé.

Une séparation découle, par définition, toujours d'un conflit entre deux partenaires. Mais lorsqu'elle est mieux acceptée par les conjoints, et qu'ils parviennent à faire la part des choses entre l'aspect conjugal et l'aspect parental, des arrangements permettent de mieux gérer la situation. Il arrive alors que les parents négocient pour savoir qui reste avec les enfants, pour le partage des biens, et se mettent d'accord pour une garde alternée avec paiement d'une pension alimentaire pour l'enfant. Dans ce cas, assez rare, les femmes et les hommes gardent une base pour déployer leur existence propre. La monoparentalité, dans ce cas de figure, est mieux préparée, les deux parents étant plus soutenus et acceptant davantage de vivre « seuls ».

2. UNE TYPOLOGIE DES SITUATIONS

Les familles monoparentales sont surreprésentées par rapport aux familles « duoparentales » dans la catégorie des demandeurs d'emploi (19,1% contre 8,7%), dans celle des « inactifs/hors RIS » (15,4% contre 6,8%), et dans celle bénéficiant d'un« RIS/Aide financière » (8,7% contre 1,1%). De manière analogue, les familles monoparentales sont moins représentées chez les salariés (36,5% contre 43,9%). La majeure partie des personnes interrogées a travaillé sous différentes formes de contrats un an avant la naissance de son premier enfant. Pour certaines d'entre elles, c'était la répartition entre le travail et les tâches domestiques et éducatives qui les confortaient dans une position « classique » où la femme doit s'occuper du ménage et des enfants.

Pour rendre compte du rapport au travail que connaissent les familles monoparentales, on utilisera ci-dessous une typologie qui retient trois catégories différentes : la double journée, les trajectoires précaires et la parentalité à domicile. Pour chacune de ces trois catégories, nous pouvons encore différencier les situations selon la manière dont a été vécue la séparation – conflictualité/négociation. Pour ce faire, la répartition des tâches et les obligations liées à la parentalité peuvent être analysées à partir de deux indicateurs clés : la garde partagée et la pension alimentaire.

LA DOUBLE JOURNÉE

La plupart des personnes qui connaissent la « double journée » ont vécu des périodes de travail avec contrat à durée indéterminée avant la naissance de leur premier enfant. Les tâches professionnelles, domestiques, éducatives et personnelles ne sont que peu déléguées à d'autres professionnels. Ces mères font presque tout « toutes seules » : pas d'externalisation ni de partage des tâches domestiques, peu de réduction du temps de travail, presque pas d'adaptation des horaires ou de télétravail, etc. De fortes disparités en terme de (dés)investissement des ex-partenaires existent, très peu de personnes pouvant compter sur l'aide de la famille pour la garde des enfants. Souvent, les mères connaissent « l'épuisement » dans ces situations où elles doivent « faire la course » en permanence pour concilier différentes exigences. Ainsi, l'émancipation qu'elles peuvent connaître grâce à leur vie professionnelle se paie au prix fort.

Les femmes qui connaissent la « double journée » sont celles qui ont le plus de ressources pour faire face aux épreuves. Aussi, même si l'articulation entre les différentes sphères d'activités reste tendue, ces femmes peuvent trouver de multiples ouvertures pour échapper au quotidien et s'investir dans d'autres expériences de vie.

LES TRAJECTOIRES PRÉCAIRES

Sous la catégorie des « trajectoires précaires » nous rassemblons les mères qui travaillent à temps partiel et celles qui suivent une formation ou ont un autre projet d'intégration. Elles ont toutes occupé un emploi mais c'est, en règle générale, l'avènement de la maternité ou de la monoparentalité qui les a poussées à diminuer leurs heures de travail. Certaines d'entre elles ont connu des crises assez aiguës, marquées par des violences conjugales, avec parfois la perte de leur logement, mais elles montrent aussi une capacité à se « remettre debout » et à continuer – ou recommencer – leur propre vie.

Que ce soit à cause de contrats précaires qui n'offrent pas de congé de maternité, de problèmes d'inadéquation d'horaires, de mobilité, de temps, de santé ou plus généralement de difficultés pour concilier travail et vie de famille, le choix pour l'éducation des enfants se fait toujours dans un climat de fortes contraintes. Dans un contexte de combinaisons impraticables entre les charges familiales et les exigences du monde de travail, les revenus de remplacement ne permettent que de garder un équilibre précaire.

En trouvant certains soutiens organisés par rapport à la garde de leurs enfants – et parfois en négociant avec l'ex-partenaire les modalités de l'investissement parental partagé –, nous retenons que, pour certaines, la diminution du temps de travail est un choix qui permet d'être plus présentes pour leurs enfants. Ce que partagent toutes ces femmes aux « trajectoires précaires », c'est la difficulté de « nouer les deux bouts » à la fin du mois. Travailler à mi-temps ou poursuivre une formation engendre des frais supplémentaires – crèche, garderie, etc. – que le salaire mi-temps ou les revenus de remplacement peuvent difficilement combler. La situation financière de ces femmes est donc particulièrement problématique.

L'expression « sur la corde raide » décrit assez bien la situation de ces femmes : un certain équilibre existe entre leurs diverses activités, mais cette situation est très évolutive en ce qu'elle risque soit de devenir

plus stable – en trouvant un emploi plus sûr –, soit de basculer hors du domaine de l'activité. L'enjeu pour ces femmes est de construire une (in) certaine sécurité existentielle, et c'est cette tension qui dicte fortement leur marge d'action.

LA PARENTALITÉ À DOMICILE

Les femmes que l'on retrouve dans cette troisième catégorie ont presque toutes des trajectoires sociales « descendantes ». Etant donné l'importance de leurs problèmes de santé et d'autres problématiques psychosociales parfois lourdes – violences conjugales avec perte du domicile, problèmes de santé mentale, etc. –, un retour à l'emploi semble difficilement envisageable. Nous avons rencontré plusieurs mères qui se trouvaient dans une situation inconfortable entre deux statuts : pas assez malade pour dépendre de la mutuelle, trop malade pour chercher un emploi. Ces parents rencontrent plus particulièrement des difficultés liées aux contrôles de l'ONEM concernant une « recherche active d'emploi ». Ils doivent faire face à de multiples exigences statutaires – mutuelle, assistance sociale, chômage, etc. – et on attend d'eux différents « comportements ». Les exigences en matière de recherche active d'emploi ne semblent pas les aider à trouver effectivement un travail : c'est plutôt à une augmentation de la tension que l'on a affaire. L'absence d'une formation qualifiante de base, un long passé sans-emploi et parfois des problèmes de santé rendent les chances de décrocher un job assez minces. Ce n'est, toutefois, pas non plus la préoccupation majeure de ces mères : elles tentent plutôt de mobiliser leurs forces pour que leurs enfants aient un meilleur futur que le leur.

Etant donné qu'elles manquent de moyens et de supports pour s'investir dans d'autres projets dans la société, il ne reste à ces mères qu'à assurer le futur de leurs enfants en « prenant sur elles-mêmes ». A des degrés divers, les femmes avec de jeunes enfants ressentent un certain « étouffement » d'être toujours seules avec l'enfant dans cette situation, leur recherche d'autonomie se cognant aux limites de la maternité à domicile. Ces mères attendent que leurs enfants grandissent pour pouvoir commencer à faire

« autre chose » dans la vie, « se rendre utile », avoir une place, un rôle ou une fonction dans la société. L'engagement auprès de ses voisins, lors d'activités organisées par des associations, lors de déjeuners des habitants, à travers les groupes de femmes, peut être autant d'occasions d'apporter une part de soi aux autres et de renforcer, par ce biais, l'estime de soi. À cause du manque de ressources autres que les revenus de remplacement et de l'absence quasi généralisée des pères – pension alimentaire, garde, visites ou « cadeaux » –, ces femmes doivent assumer toutes seules leur situation familiale monoparentale. Elles connaissent des situations marquées par une précarité assez forte qui va de pair avec un profond sentiment d'être « délaissées » par les hommes et par la société.

3. VERS DES RÉPONSES PUBLIQUES PLUS ADÉQUATES...

Au regard de la situation belge et par rapport à l'historicité de nos politiques sociales et familiales, nous ne pensons pas qu'il soit possible de donner une seule réponse claire à la problématique de « la monoparentalité ». Elle n'est premièrement pas une catégorie homogène et, deuxièmement, elle touche quasiment tous les secteurs des politiques publiques – sociales, familiales, fiscales, en matière d'éducation, de transport, de mobilité, d'accès au logement, etc. Nous retenons tout de même quatre axes prioritaires pour en arriver à des réponses publiques plus adéquates :

DES FEMMES ET DES FAMILLES COMME LES AUTRES

Comme nous l'avons vu, les familles monoparentales ne partagent pas toutes les mêmes atouts – ressources, supports, etc. – pour faire face aux risques sociaux. Les femmes ne veulent ni se laisser assigner de l'extérieur

ce que devrait « être une femme vertueuse », ni se laisser réduire à une image de « ménage précaire ». Plus largement, on peut dire qu'elles luttent à la fois pour la reconnaissance de la monoparentalité comme modèle de « famille comme les autres » et pour un statut de « femme comme les autres ». Le simple fait d'avoir connu une séparation ne leur suffit certainement pas pour qu'on les désigne en tant que catégorie spécifique. Autrement dit, même si la femme doit faire face à des problématiques différentes quand elle est seule, cela ne la rend pas différente des autres femmes.

LA SÉPARATION

La façon dont le divorce ou la séparation a été vécu entre les ex-partenaires et dont cela a été encadré par l'État est cruciale dans le parcours qui mène à la monoparentalité. La réglementation juridique belge est en faveur du principe conjoint de l'autorité parentale après la séparation. Cette désignation juridique reste un idéal à atteindre qui est difficile à mettre en place. À cause du climat de conflit présent dans le couple avant la séparation et au moment de la rupture, il est difficile, au début, de séparer la sphère parentale de la sphère conjugale pour mettre en place une stratégie négociée entre les ex-partenaires. C'est surtout dans les situations les plus conflictuelles que nous avons constaté un fort désinvestissement de certains pères, un désinvestissement qui peut aller jusqu'à un effacement complet.

Certaines mères ont préféré, dans des relations marquées par une forte conflictualité, et par manque de moyens financiers, ne pas aller en justice pour revendiquer le droit à une pension alimentaire ou à une garde plus ou moins partagée. Face au désinvestissement des pères, plusieurs femmes préfèrent, dans l'intérêt de leurs enfants, que le père garde un contact, même ténu, avec les enfants. D'autres estiment, également dans l'intérêt des enfants, qu'ils ne doivent plus voir leur père – cf. violence, présence irrégulière et non-assumée du père qui est éprouvante pour les enfants, conflits, etc.

En ce qui concerne l'accès à la médiation ou aux décisions de la justice –

et au SECAL² –, nous avons dû constater que ce sont souvent les mères dans les situations les plus vulnérables, où les pères se désinvestissent le plus, qui connaissent le plus faible accès. Selon nous, il est d'une extrême importance de favoriser l'accès à la justice pour éviter le renforcement des inégalités. Pour jouir effectivement de ses droits, encore faut-il les connaître, et les associations et les services publics présents « sur le terrain » peuvent à ce titre être un premier lieu de contact.

L'ACTIVATION

C'est souvent la situation sociale, socioprofessionnelle et le niveau d'éducation acquis avant même l'entrée en couple, et lors de la répartition des rôles dans le couple, qui sont de forts prédicteurs des moyens qu'ont les femmes de faire face aux épreuves. Pour mieux aider les femmes à la tête d'une famille monoparentale, une approche qui lie le *gender* et le *poverty mainstreaming*³ s'impose à partir de nos résultats. Il faudrait donc s'attaquer à la longue liste des différentes inégalités qui se conjuguent plus difficilement au féminin.

En Belgique, nous ne pouvons pas vraiment parler d'une politique spécifique en matière de monoparentalité. Les femmes sont plutôt approchées par les politiques sociales en général, bien que l'on trouve des aides spécifiques. Les femmes monoparentales ne sont globalement pas ciblées, mais si on étudie différentes politiques de manière séparée, on voit qu'elles sont souvent visées indirectement par des politiques sectorielles avec des compétences morcelées.

Le système du « salaire maternel » n'existe pas en tant que tel comme politique spécifique, mais l'aide offerte par le revenu d'intégration sociale est – encore – une protection de base plus ou moins garantie. Concernant les allocations de chômage, on peut craindre d'assister à une évolution négative dans les prochaines années avec l'instauration de la dégressivité

2/ SECAL – Service des créances alimentaires. Ce service avance la pension alimentaire sur décision de la justice au parent gardien en la récupérant – dans le meilleur des cas – par après auprès de l'autre parent.

3/ Autrement dit, il faut une politique transversale qui est attentive à la manière dont certaines inégalités liés au sexe ou à la position socio-économique sont soit combattues, soit renforcées par les différentes politiques publiques – et les interactions entre-elles.

du chômage et le renforcement des logiques d'activation. Les familles monoparentales risquent d'être – et sont – sanctionnées plus directement par des critères qui ne tiennent compte ni des emplois disponibles à proximité ni du manque de places d'accueil pour les enfants. Entre responsabilisation individuelle, affaiblissement de la protection et chance d'amélioration des situations, il reste une marge de manœuvre. On peut observer des réalisations positives en termes d'accès à l'emploi, mais l'État n'investit pas assez dans sa contre-partie – les supports institutionnels et les formations qui permettent la reprise d'un travail –, ce qui laisse les femmes monoparentales dans un rapport incertain au travail. Sans investir massivement dans les structures d'accueil des enfants et adolescents tout en favorisant l'accès à des formations qualifiantes, la politique d'activation reste vide de son sens initial.

SE LOGER ET CONTRER L'ISOLEMENT SOCIAL

Trouver un logement adéquat et avoir accès à la ville sont d'autres enjeux face auxquels les femmes monoparentales subissent de fortes inégalités. La difficulté d'accès au logement à cause de la faiblesse des ressources financières par rapport aux prix demandés est doublée par une discrimination sur base de différents « critères » – couleur de peau, être femme, avoir des enfants, dépendre du CPAS, etc. Dans ce climat de méfiance empreint de stéréotypes, la recherche d'un logement semble parfois être une tâche perdue d'avance. Beaucoup de situations de logement inadapté résultent de ce contexte d'accès incertain au logement. En général, les « solutions » consistent à mettre l'accent sur les mécanismes qui permettent de trouver une solution à la situation personnelle de mal-logement – recherche de logement, de travail, aide psychosociale adéquate, etc. – et sur les mécanismes davantage structurels qui permettent aux plus défavorisés de trouver un logement adéquat – contrôle des loyers, allocations loyers, logements sociaux, agences immobilières sociales, logements de transit ou habitat accompagné. L'articulation des actions avec les secteurs proches – aide aux familles, santé mentale, justice, aide à la jeunesse, formation, travail, accès à la culture, etc. – est primordiale dans ce domaine.

L'installation dans un quartier va plus loin que le simple accès au logement. Le critère de la proximité des différents lieux fréquentés est important pour les femmes monoparentales confrontées à la fois à des budgets limités, à la pression temporelle, à l'isolement et aux difficultés d'articulation. Ces femmes veulent trouver un meilleur accès à des écoles de qualité ouvertes à la communication avec les parents, aux crèches et milieux d'accueil pour enfants et adolescents, aux services d'aide sociale et d'activités socioculturelles. Elles veulent bénéficier d'un environnement urbain qui permette la rencontre et qui offre des espaces pour les activités parentales et celles des enfants. Elles veulent pouvoir maîtriser leur mobilité et s'appuyer sur un réseau de transports publics dense et mieux adapté à leurs besoins parentaux. Tous ces services pourraient ouvrir plus largement à des modes de sociabilité permettant de sortir de l'isolement et de trouver de nouvelles manières de vivre avec les autres en ville.

4. CONCLUSIONS

En matière de monoparentalité, les possibilités de voir advenir la « femme sujet » sont notamment conditionnées par les soutiens et supports mobilisables, ainsi que par le degré d'autonomie qu'offre le travail. Les femmes qui ont plus de moyens, qui reçoivent les aides nécessaires et qui peuvent s'appuyer sur différentes formes de garde, ont une vie personnelle et une mobilité plus développée. Comme la question de l'accueil des enfants est mieux réglée et qu'elles ont un budget un peu moins serré, il leur arrive plus fréquemment de prendre du « temps pour soi ». L'ambivalence entre la femme et la mère bascule alors plus du côté de la femme ; elles sortent pour « rencontrer du monde », boire un verre avec des collègues, vont au café, rencontrent des amies et assistent à des activités culturelles ou sportives. En l'absence d'une amélioration de l'aide offerte aux familles monoparentales, beaucoup risquent de rester dans une citoyenneté de seconde zone. Même si officiellement les femmes

ont le droit d'être protégées et reconnues, leur vie risque de se résumer à « vivre chez soi », en ayant ni les moyens de sortir, ni d'offrir des expériences valorisantes aux enfants. Plusieurs d'entre elles parviennent alors très difficilement à s'engager dans une vie partagée en dépassant le vécu de l'isolement et du délaissement de la « femme seule ». Et pourtant, les femmes font des efforts considérables pour s'en sortir et permettre une bonne éducation à leurs enfants. La difficulté d'accès aux différentes formes de soutien renvoie au rôle que l'État doit mieux assumer par rapport à la monoparentalité pour parvenir à l'objectif politique d'une société des égaux, où ni la classe sociale ni la situation familiale ne soient une source d'inégalités et de discriminations ●



Editeur responsable: Rocco Vitali
Rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles. – 02/600.55.66.

Imprimé avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
Avec le soutien de la Commission Communautaire française de
la Région de Bruxelles-Capitale

Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 02, Décembre 2013.

PRÉSENTATION

Dans cette contribution, le sociologue Martin Wagener fait entrer dans le champ du social et du politique le thème de la monoparentalité. La société, explique-t-il, entretient un rapport à la monoparentalité qui varie entre le rejet, la stigmatisation et l'oubli. Malgré une lente reconnaissance de la diversité des formes familiales, les 50.000 Bruxelloises à la tête d'une famille monoparentale sont trop souvent assignées à leur seule place de mère. De plus, leurs biographies sont empreintes de fragilité sociale et économique. Ces femmes aspirent à une meilleure articulation entre la fonction de parent et une vie en tant qu'individu. Les réponses, politiques, passent par le développement de supports institutionnels et celui du degré d'autonomie qu'offre le travail.

MARTIN WAGENER

Martin Wagener est docteur en sociologie au CriDis (UCL - IACCHOS) et chercheur associé au CADIS-EHESS. En octobre dernier, il a présenté une thèse sur les trajectoires de monoparentalité dans la relation au travail et au logement en Région bruxelloise. Ancien travailleur social, ses projets de recherche portent sur les situations de précarité en contexte urbain. Ses publications rendent compte de la manière dont les individus affrontent les épreuves sociétales tout en intégrant les enjeux collectifs liés aux politiques publiques.